



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2017-088

PUBLIÉ LE 2 MAI 2017

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-04-28-001 - 01-DRAAF - Arrêté modificatif portant nomination au conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon (3 pages)	Page 3
R76-2017-05-02-002 - 03-ARS-CHU - avis ouverture recrutement sans concours Agents des services hospitaliers qualifiés (1 page)	Page 7
R76-2017-05-02-003 - 04-DRJSCS - arrêté portant composition de la commission territoriale du CNDS (4 pages)	Page 9
R76-2017-05-02-004 - 05-DIRECCTE - Arrêté d'affectation Dominique CROS responsable de l'unité de contrôle n° 2 de l'Hérault (2 pages)	Page 14
R76-2017-05-02-005 - 06-ARS -CHU avis ouverture recrutement adjoints administratifs hospitaliers (1 page)	Page 17

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-04-28-001

01-DRAAF - Arrêté modificatif portant nomination au
conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon

*01- Arrêté modifiant l'arrêté du 21 mars 2014 portant nomination au conseil de bassin viticole
Languedoc-Roussillon.*

- signé par M. le préfet de la région Occitanie -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'agriculture,
de l'alimentation et de la forêt

Service régional de l'agriculture
et de l'agroalimentaire

AGRI N°76-2017-124

**Arrêté modifiant l'arrêté du 21 mars 2014 portant nomination au conseil de bassin viticole
Languedoc-Roussillon**

Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractères consultatif,

VU le décret n°2008-1359 du 18 décembre 2008 portant création des Conseils de bassin viticole,

VU l'arrêté préfectoral n° 2013199-0010 du 18 juillet 2013 fixant la liste des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles habilitées à siéger dans diverses commissions ou organismes de la région Languedoc-Roussillon,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014080-0005 du 21 mars 2014 portant nomination au Conseil de bassin viticole du Languedoc-Roussillon,

VU l'avenant n°1 du 29 mai 2015 portant les modifications intervenues dans la désignation des personnalités représentants les organisations professionnelles au conseil de bassin viticole du Languedoc-Roussillon,

VU le décret n° 2015-1147 du 15 septembre 2015 modifiant la composition des conseils de bassin viticole,

VU l'avis du conseil de bassin viticole réuni le 19 octobre 2015,

SUR la proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 21 mars 2014 portant nomination au conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon est modifié ainsi qu'il suit :

1/ Au titre des représentants de la profession viticole :

Représentants des organisations interprofessionnelles de la filière viticole

Représentants du conseil interprofessionnel des vins AOC du Languedoc et IGP Sud de France (CIVL)

- Monsieur Jean-Benoît CAVALIER, producteur

- Monsieur Vincent EUZET, négociant
- Monsieur Frédéric JEANJEAN, négociant
- Monsieur Xavier DE VOLONTAT, producteur

Représentants du conseil interprofessionnel des vins du Roussillon à appellation d'origine protégée et à indication géographique protégée (CIVR)

- Monsieur Louis LAZUTTES, négociant
- Monsieur Fabrice RIEU, négociant
- Monsieur Jean-Louis SALIES, producteur
- Monsieur Roger TORREILLES, producteur

Représentants de l'interprofession des Pays d'Oc IGP (Inter' Oc)

- Monsieur Philippe DARMAILLAC, négociant
- Monsieur Jacques GRAVEGEAL, producteur
- Monsieur Sébastien PONS, producteur
- Monsieur Olivier SIMONOU, négociant

Représentant de la production pour le segment des vins sans indication géographique (VSIG) :

- Monsieur François Régis BOUSSAGOL, association régionale des autorisations de plantations nouvelles des vins sans indication géographique du Languedoc-Roussillon

Représentant de la production pour le segment des vins à indication géographique (IGP) :

- Monsieur Gérard BANCILLON, producteur

Personnalités désignées en fonction de leurs responsabilités dans la filière régionale

- Monsieur Gilles GALLY, union des entreprises viticoles méridionales (UEVM)
- Monsieur Boris CALMETTE, Coop de France Languedoc-Roussillon
- Monsieur Jean-Marie FABRE, fédération régionale des vignerons indépendants (FRVI)
- Monsieur Guilhem VIGROUX, fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Occitanie (FRSEA)
- Monsieur Guilhem CASTAN, jeunes agriculteurs Occitanie (JA)
- Monsieur Paul REDER, confédération paysanne Languedoc-Roussillon
- Monsieur Olivier DUCHAMP, coordination rurale Languedoc-Roussillon

Représentants des comités régionaux de l'INAO

- Monsieur Philippe COSTE, producteur

2/ Au titre des personnes publiques

- Monsieur le préfet de région, président du conseil de bassin viticole du Languedoc-Roussillon
- Madame la présidente du conseil régional Occitanie, ou son représentant
- Monsieur le directeur des finances publiques, ou son représentant
- Monsieur le directeur régional des douanes, ou son représentant
- Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, ou son représentant
- Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant
- Monsieur le directeur de FranceAgriMer, ou son représentant
- Monsieur le directeur de l'INAO, ou son représentant
- Monsieur le président de la chambre régionale d'agriculture, ou son représentant

3/ Au titre des personnalités qualifiées (avec voix consultative) :

- Monsieur Emmanuel CAZES, au titre des vins doux naturels
- Monsieur Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé "filieres viticole et cidricole" de FranceAgriMer
- Madame Mireille FERRAGE, au titre de l'institut national de la recherche agronomique (INRA)
- Monsieur Patrick GUIRAUD, président de l'association interprofessionnelle SUDVINBIO
- Monsieur Patrick JULIEN, directeur général de Grap'sud, au titre des distillateurs d'alcool et des fabricants de produits dérivés du raisin
- Monsieur Hervé HANNIN, directeur de l'institut des hautes études de la vigne et du vin (IHVV)
- Monsieur Denis VERDIER, président du groupe ICV
- Monsieur Bernard NADAL, président de l'institut français de la vigne et du vin (IFV)

Ces nominations prennent effet jusqu'au 19 février 2019.

Article 2

L'arrêté du 16 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 mars 2014 portant nomination au conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon est abrogé.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le **28 AVR. 2017**



Pascal MAILHOS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-02-002

03-ARS-CHU - avis ouverture recrutement sans concours Agents des services hospitaliers qualifiés

*03- avis d'ouverture recrutement sans concours Agents des services hospitaliers qualifiés au titre
de l'année 2017.*

*- signé par Mme la directrice générale des ressources humaines et de la Formation des instituts
de formation aux métiers de la santé -*

AVIS D'OUVERTURE RECRUTEMENT SANS CONCOURS AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES

25 postes ouverts

au titre de l'année 2017

Publication site www.ars.languedocroussillon.sante.fr/emploi

Le candidat doit remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique hospitalière :

- posséder la nationalité française, ou être ressortissant des états membres de l'Union Européenne,
- jouir de ses droits civiques,
- avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) vierge des mentions incompatibles avec l'exercice de la fonction,
- être en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

➤ Examen des dossiers par la commission de sélection

➤ Audition des candidats par la commission de sélection

Les dates sont en cours de programmation.

Elles seront communiquées ultérieurement sur le calendrier des concours.

Contact : Nathalie GONZALEZ

Service Examens & Concours- Instituts de Formation aux Métiers de la Santé

1146 avenue du Père Soulas – 34295 MONTPELLIER CEDEX 5

n-gonzalez@chu-montpellier.fr - 04.67.33.08.08

Clôture des inscriptions le 02 juillet 2017 minuit

(Le cachet de la poste faisant foi)

Le DOSSIER D'INSCRIPTION est à imprimer dans l'INTRANET
(Accès rapides – Ressources Humaines – Recrutement sans concours)

ou INTRANET Ma vie PRO / ⇒ Ma carrière / ⇒ Recrutement sans concours

ou sur la page INTERNET du CHU

INTRANET Ma vie PRO / ⇒ Ma carrière / ⇒ Recrutement sans concours
INTERNET www.chu-montpellier.fr Rubrique Concours / ⇒ Recrutement sans concours

Le dossier complet doit être adressé par courrier exclusivement avant la date limite de clôture

Montpellier, le 02 mai 2017

La Directrice des Ressources Humaines
et de la Formation



Virginie VALENTIN

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-02-003

04-DRJSCS - arrêté portant composition de la commission
territoriale du CNDS

*04- arrêté portant composition de la commission territoriale du Centre National pour le
Développement du Sport (CNDS).*

- signé par M. le préfet de la région Occitanie -



ARRETE PREFECTORAL N°

Portant composition de la commission territoriale
du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)

Le Préfet de la Région Occitanie,
Préfet du département de la Haute Garonne,
Délégué Territorial du Centre National pour le Développement du Sport
pour la Région Occitanie

Vu le code du sport et notamment ses articles R411-12 à R411-21 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret 2006-248 du 2 mars 2006 portant création du Centre National pour le Développement du Sport ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal Mailhos, Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu le décret n°2016-191 du 24 février 2016 relatif à la composition du conseil d'administration et des commissions territoriales du Centre National pour le Développement du Sport ;

Vu la décision CNDS-DG n° 2016-17 du 26 février 2016 portant nomination du délégué territorial adjoint du CNDS de la région Occitanie ;

DECIDE

Article 1^{er} :

La commission territoriale du Centre National pour le Développement du Sport de la région Occitanie est composée de la manière suivante :

- **Membres de droit :**

- Le préfet de la région Occitanie, délégué territorial du CNDS, ou son représentant
- Le directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Occitanie, délégué territorial adjoint, ou son représentant
- Le président du Comité Régional Olympique et Sportif, dont le ressort territorial comprend le chef lieu de la région, ou son représentant

Au titre des membres désignés par le préfet de région :

- **10 agents des services déconcentrés de l'Etat :**

- Marie-France Chaumeil, responsable du pôle sport de la DRJSCS
- Cyrille Perrochia, responsable adjoint du pôle sport de la DRJSCS
- Laurence Jouclas, référente emploi CNDS au pôle sport de la DRJSCS
- Olivier Coste, médecin conseiller de la DRJSCS
- Dominique Inizan, directeur départemental de la DDCSPP de l'Aude
- Isabelle Knowles, directrice départementale de la DDCS du Gard
- Didier Carponcin, Directeur Départemental de la DDCS de l'Hérault
- Bertrand Le Roy, directeur départemental de la DDCS de la Haute-Garonne
- Lise-Marie Luneau, Directrice Départementale de la DDCSPP du Lot
- Yves Coche, Directeur Départemental de la DDCSPP de l'Aveyron

Ou leurs suppléants respectifs, en cas d'absence du titulaire :

- Elisabeth Sevenier-Muller, Directrice Régionale Adjointe de la DRJSCS
- Olivier Rapha, Pôle sport de la DRJSCS
- Laetitia Parage, Pôle sport de la DRJSCS
- Virginie Ducos, Pôle sport de la DRJSCS
- Marie-Christine Carrié, Directrice Départementale de la DDCSPP de l'Ariège
- Jean-Michel Fedon, Directeur Départemental de la DDCSPP du Tarn
- Eric Doat, Directeur Départemental de la DDCS des Pyrénées Orientales
- Catherine Famose, Directrice Départementale de la DDCSPP des Hautes Pyrénées
- Véronique Ortet, Directrice Départementale de la DDCSPP de Tarn et Garonne
- Denis Meffray, Directeur Départemental de la DDCSPP de la Lozère

Au titre des membres désignés par le président du CROS Midi-Pyrénées :

- **5 représentants du mouvement sportif :**

- Richard Mailhé, président du CROS Languedoc-Roussillon
- Alain Guetière, secrétaire général du CROS Midi-Pyrénées
- Jean-Yves Mouret, président du CDOS des Hautes-Pyrénées
- Daniel Roland, vice-président délégué du CDOS du Gers
- Mickaël Boutines, président de la ligue Occitanie de handball

Ou leurs suppléants respectifs, en cas d'absence du titulaire :

- Christian Detranchant, vice-président délégué du CROS Languedoc-Roussillon
- Bernard Dalmon, président de la ligue Occitanie de natation
- Frank Opitz, président de la ligue Occitanie de judo
- Jean Romans, Président du CDOS des Pyrénées-Orientales
- France Lesage, trésorière adjointe du CROS Midi-Pyrénées

Un conseiller régional désigné par l'association des régions de France :

- Kamel Chibli, Vice-président du conseil régional Occitanie

Ou son suppléant, en cas d'absence :

- Monique Bultel-Herment, conseillère régionale Occitanie

Un conseiller départemental, issu d'un département de la région désigné par l'assemblée des départements de France :

Deux élus, désignés par l'association des maires de France, dont un désigné en accord avec l'association nationale des élus en charge du sport, au titre de maires ou adjoints au maire de communes de la région :

- Jacques Guelton, maire de Cabrières
- Marc Sanchez, maire de Lavelanet

Ou leurs suppléants respectifs, en cas d'absence du titulaire :

- Julien Plantier, adjoint au maire de Nîmes
- Philippe Greffier, adjoint au maire de Castelnaudary

Un président d'établissement public de coopération intercommunale de la région désigné par l'assemblée des communautés de France :

Article 2 :

Le présent arrêté abroge le précédent arrêté préfectoral portant composition de la commission territoriale du Centre National pour le Développement du Sport du 9 février 2017.

Article 3 :

Un arrêté supplémentaire interviendra dès la désignation des élus locaux prévus aux alinéas 6 à 9 de l'article R411-13 du code du sport.

Article 4 :

Le préfet de la région Occitanie, délégué territorial ou son adjoint et le président du Comité Régional Olympique et Sportif, dont le ressort territorial comprend le chef lieu de la région ou son représentant, assurent la co-présidence de la commission territoriale.

Article 5 :

Le secrétariat de la commission territoriale du CNDS est assuré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Occitanie.

Article 6 :

La commission adopte son règlement intérieur.

Article 7 :

Le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Occitanie, délégué territorial adjoint, est chargé de la mise en œuvre de cette décision.

Fait à Toulouse, le

02 MAI 2017



Pascal MAILHOS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-02-004

05-DIRECCTE - Arrêté d'affectation Dominique CROS responsable de l'unité de contrôle n° 2 de l'Hérault

*05-DIRECCTE - Arrêté d'affectation Dominique CROS responsable de l'unité de contrôle n° 2 de
l'Hérault (Montpellier).*

*- signé par M. le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du
travail et de l'emploi de la région Occitanie -*



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

**Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Occitanie**

Vu le code du travail, et notamment son article R8122-6 ;

Vu la loi 83-634 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-16 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPE ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2015 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 août 2016 nommant Christophe LEROUGE directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2017 relatif à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et au nombre, à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 modifié relatif à l'affectation des agents de contrôle de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

ARRETE

Article 1

L'article 14 de l'arrêté du 25 janvier 2017 susvisé est ainsi modifié :

Dominique CROS, directrice-adjointe du travail, est nommée responsable de l'unité de contrôle n° 2 de l'Hérault (Montpellier).

Les agents de contrôle dont les noms suivent sont affectés au sein de cette unité de contrôle :

Section	Agent de contrôle	Grade	Ville d'affectation
340201	TUMBARELLO Anne-Marie	Contrôleuse du travail hors classe	Montpellier
340202	MALEK Horéda	Contrôleuse du travail hors classe	Montpellier
340203	LAGUETTE Jean-Pierre	Inspecteur du travail	Montpellier
340204	MARTIN Brigitte	Inspectrice du travail	Montpellier
340205	BOUSQUET Lucienne	Contrôleuse du travail hors classe	Montpellier
340206	MERCIER Stéphanie	Contrôleuse du travail de classe normale	Montpellier
340207	BACHIR Hordia	Contrôleuse du travail hors classe	Montpellier
340208	SCANDELLA Christelle	Contrôleuse du travail hors classe	Montpellier
340209	LUTINGER Marie-Hélène	Inspectrice du travail	Montpellier
340210	HENRY Laurence	Inspectrice du travail	Montpellier

Article 2

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, le chef de pôle travail et le responsable d'unité départementale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie, le cas échéant moyennant les particularités mentionnées dans le tableau de l'article 1.

Toulouse, le 2 mai 2017

Le Directeur régional



Christophe LEROUGE

Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif ou par voie de contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-05-02-005

**06-ARS -CHU avis ouverture recrutement adjoints
administratifs hospitaliers**

*06-CHU avis ouverture recrutement adjoints administratifs hospitaliers au titre de l'année 2017.
- signé par Mme la directrice générale des ressources humaines et de la Formation des instituts
de formation aux métiers de la santé -*

AVIS D'OUVERTURE RECRUTEMENT SANS CONCOURS Adjoints Administratifs Hospitaliers

20 postes ouverts
au titre de l'année 2017

Publication site www.ars.languedocroussillon.sante.fr/emploi

Le candidat doit remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique hospitalière :

- posséder la nationalité française; ou être ressortissant des états membres de l'Union Européenne,
- jouir de ses droits civiques,
- avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) vierge des mentions incompatibles avec l'exercice de la fonction,
- être en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

➤ Examen des dossiers par la commission de sélection

➤ Audition des candidats par la commission de sélection

Les dates sont en cours de programmation.

Elles seront communiquées ultérieurement sur le calendrier des concours.

Contact : Evelyne CASSIUS DE LINVAL

Service Examens & Concours- Instituts de Formation aux Métiers de la Santé

1146 avenue du Père Soulas – 34295 MONTPELLIER CEDEX 5

e-cassius_de_linval@chu-montpellier.fr - 04.67.33.98.98

Clôture des inscriptions le 02 juillet 2017 minuit

(Le cachet de la poste faisant foi)

Le DOSSIER D'INSCRIPTION est à imprimer dans l'INTRANET
(Accès rapides – Ressources Humaines – Recrutement sans concours)

Ou INTRANET Ma vie PRO / ⇒ Ma carrière / ⇒ Recrutement sans concours

ou sur la page INTERNET du CHU

INTRANET Ma vie PRO / ⇒ Ma carrière / ⇒ Recrutement sans concours
INTERNET www.chu-montpellier.fr Rubrique Concours / ⇒ Recrutement sans concours

Le dossier complet doit être adressé par courrier exclusivement avant la date limite de clôture

Montpellier, le 02 mai 2017

La Directrice des Ressources Humaines
et de la Formation

Virginie VALENTIN